



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE

9 RUE CHRISTIANI - 75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

À l'Assemblée Générale de l'association CITES UNIES FRANCE

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04/09/2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CITES UNIES FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits :

Comme indiqué dans les notes de l'annexe intitulées « 2.4 Méthode de détermination des produits » et « 6.1 Produits d'exploitation », les produits sur convention sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte évaluation des produits en appréciant les données et hypothèses retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 27 septembre 2021

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 13/07/21

Devise d'édition EURO

CITES UNIES FRANCE ASSOCIATION

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	113 095	112 799	296	1 382
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	231 707	214 267	17 440	19 012
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	101 778		101 778	77 555
Prêts				
Autres	34 024		34 024	43 312
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	480 604	327 066	153 538	141 260
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	26 627		26 627	1 680
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	92 334		92 334	17 256
Autres créances	47 257		47 257	31 160
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	177 500		177 500	177 500
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	929 966		929 966	334 724
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	19 064		19 064	24 099
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	1 292 748		1 292 748	586 420
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 773 352	327 066	1 446 286	727 680
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an		(3) Dont à moins d'un an	158 655
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

CITES UNIES FRANCE ASSOCIATION

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 13/07/21
Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	171 475	171 475
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	(706 753)	(593 227)
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	101 280	(113 526)
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	(433 998)	(535 278)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	39 168	18 000
Provisions pour charges	34 870	46 918
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	74 038	64 918
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	144 615	193 297
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	48 977	26 502
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 106	62 987
Dettes fiscales et sociales	238 192	235 490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	993 216	367 139
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	280 139	312 626
TOTAL IV DETTES	1 806 245	1 198 040
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 446 286	727 680
(1) A plus d'un an 144 615 A moins d'un an 1 612 653		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

CITES UNIES FRANCE ASSOCIATION

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 13/07/21
Devise d'édition EURO

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	80 238	298 714
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	80 238	298 714
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	671 248	584 033
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	257	13 630
- Cotisations	775 013	804 271
- Autres produits	135 563	67 570
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	1 662 319	1 768 218
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	568 232	675 873
- Impôts, taxes et versements assimilés	85 820	103 552
- Salaires et traitements	637 243	719 433
- Charges sociales	266 505	315 629
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 063	17 771
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	21 168	21 920
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	381	20 000
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	1 588 412	1 874 178
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	73 907	(105 960)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 326	594
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change	6	
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	24 332	594
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	2 608	3 743
- Différences négatives de change		0
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	2 608	3 743
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	21 724	(3 149)

Compte de Résultat en liste - suite

CITES UNIES FRANCE ASSOCIATION

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 13/07/21
Devise d'édition EURO

	31/12/2020	31/12/2019
--	------------	------------

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	95 631	(109 109)
---	---------------	------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		545
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges	13 052	
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 052	545

CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	784	4 961
- Sur opérations en capital	5 614	1
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1 005	
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 403	4 962

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5 650	(4 418)
--	--------------	----------------

Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	1 699 703	1 769 356
--	------------------	------------------

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	1 598 422	1 882 883
--	------------------	------------------

EXCEDENT OU DEFICIT	101 280	(113 526)
----------------------------	----------------	------------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat	38 998	76 998
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL	38 998	76 998

CHARGES		
- Secours en nature	(38 998)	(76 998)
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL	(38 998)	(76 998)

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice	33
A. <i>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....</i>	<i>33</i>
B. <i>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</i>	<i>44</i>
II. Principes, règles et méthodes comptables	55
2-1 Changement de méthode comptable	55
2-2 Provision.....	55
2-3 Indemnité de fin de carrière.....	55
2-4 Méthode de détermination des produits.....	55
2-5 Charges constatées d'avance.....	66
2-6 Produits constatés d'avance.....	66
III. Notes relatives aux postes de bilan actif.....	66
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	66
3-2 Immobilisations financières	87
3-3 Stocks et en-cours	87
3-4 Etat des créances et dépréciations liées	87
3-5 Valeurs mobilières de placement et autres placements.....	87
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif.....	98
4-1 Tableau de variation des fonds propres	98
4-2 Subventions d'investissements.....	98
4-3 Provisions réglementées.....	98
4-4 Fonds dédiés	98
4-5 Provisions pour risques et charges.....	98
4-6 Etat des échéances et des dettes.....	109
4-7 Emprunts et découverts bancaires	109
V. Detail des operations de cloture.....	1140
5-1 Charges à payer et produits à recevoir	1140
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice.....	1140
VI. Notes relatives au compte de résultat.....	1140
6-1 Produits d'exploitation	1140
6-1.1 <i>Cotisations</i>	<i>1140</i>
6-1.2 <i>Concours publics et subventions.....</i>	<i>1140</i>
6-2 Ventilation des produits	1244
6-3 Charges d'exploitation.....	1244
6-4 Résultat financier.....	1244
6-5 Résultat exceptionnel	1244
6-6 Transfert de charges.....	1312
6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices.....	1312
6-8 Contributions volontaires en nature.....	1312
VII. Autres informations.....	1312
7-1 Effectif moyen	1312
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés	1312
7-3 Filiales et participations.....	1312
7-4 Engagements hors bilan	1312
7-4.1 <i>Engagements donnés.....</i>	<i>1312</i>
7-4.2 <i>Engagements reçus.....</i>	<i>1443</i>
7-4.3 <i>Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées.....</i>	<i>1443</i>
7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes.....	1443

I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION*

L'association CITES UNIES France , créée en 1975, fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération et l'action internationale.

Les activités de Cités Unies France comprennent, entre autres, l'animation des groupes-pays, de groupes thématiques, l'organisation de Rencontres annuelles, de l'appui aux projets ou à la définition de stratégies internationales, la co organisation d'assises de coopération décentralisée Par ailleurs, l'association assure la représentation des collectivités sur les questions de coopération internationale auprès notamment des pouvoirs publics français. Elle est par ailleurs membre fondateur de Cités et Gouvernements locaux Unis, et de Platforma au niveau Européen.

L'association est financée par les cotisations de ses membres, par une subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre d'une convention générale d'objectifs, par une convention annuelle avec l'Agence française de Développement, et par des financements de projets publics, y compris européens, ou privés.

L'association verse par ailleurs une somme forfaitaire annuelle à l'organisation mondiale Cités Gouvernements Locaux Unies (CGLU), basée à Barcelone dont elle est membre tout comme ses adhérents.

A compter de l'exercice 2017, l'association a scindé ses activités en deux secteurs distincts :

- un secteur non fiscalisé composé de l'essentiel de ses activités d'animation, de promotion de l'action internationale et d'appui aux collectivités territoriales, de l'organisation et/ou de la co-organisation d'évènements autres que les « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » ;
- un secteur fiscalisé composé des activités en lien avec l'organisation des « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » et la vente de publication diverses, et pouvant être considérées comme concurrentielle.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 446 286 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 101 280 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/06/2020 par les membres du Conseil d'Administration.

B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

➤ **Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19**

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a généré un développement de l'activité de l'association, malgré un ralentissement, voir un arrêt net des activités nécessitant une obligation de présentiel, en introduisant de nouvelles méthodes de travail qui pourraient s'inscrire dans la durée, telles que la pratique du télétravail, l'organisation de réunions à distance, l'utilisation de nouveaux outils informatiques. Ses impacts sur les comptes clos au 31/12/2020 sont les suivants :

1/ Bilan

- Reports de dettes sociales pour un montant de 51 305 € ;
- Report de 6 mois des échéances du prêt consenti en 2018 pour un montant de 50 000 € ;
- Création d'un fonds de solidarité spécifique dédié pour l'Afrique pour faire face au COVID, avec un montant de 295 000 € de dons reçus.

2/ Compte de résultat

- Aide indemnité activité partielle reçue sur l'exercice pour 6 412 € (dont 2 895 € versés par l'Etat) et comptabilisée en diminution des comptes de charges de salaires
- Aide indemnité journalière garde d'enfant reçue pour 1 849 (dont 650 € versés par la CPAM) et comptabilisée en diminution des comptes de charges de salaires
- Charges complémentaires de 526 € pour l'équipement de notre entité (gel hydroalcoolique, masques, ...)
- Charges complémentaires de 1 324 € pour les indemnités de télé travail versés aux salariés
- Economie de 23 400 € du fait des reports de certaines activités : déplacements, missions
- Economie de 14 000 € pour les frais de structures : reprographie, fournitures diverses, téléphonie

➤ **Autres faits caractéristiques de l'exercice**

- Les 11^{ème} rencontres de l'action internationale des collectivités (RAICT) initialement prévues au mois de juillet, qui malgré des mesures sanitaires très contraignantes, ont pu se tenir en présentiel, les 21 et 22 septembre 2020 à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris ;
- Un maintien des cotisations à un niveau élevé en 2020 ;
- La création de deux nouveaux fonds de solidarité : Afrique Covid (comme évoqué au point 1/) et Liban ;
- L'élection au CA et nomination d'un nouveau Président (M. REBSAMEN) et d'un nouveau Trésorier (M. DARDELET) ; et modifications statutaires concernant la gestion des membres, dont la création d'un règlement intérieur ;
- Le départ du directeur général adjoint dont le poste a été supprimé.
- La mise en place d'une initiative solidaire Afrique Haïti ;
- Le lancement d'une nouvelle activité : les chroniques géopolitiques de Cités Unies France ;

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2-1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

2-2 Provision

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2-3 Indemnité de fin de carrière

Le salarié qui remplit les conditions pour prendre sa retraite peut percevoir une indemnité de départ à la retraite. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision calculée tenant compte des éléments suivants :

- Application du code du travail (pas de convention collective) : indemnité au-delà de 10 ans d'ancienneté
- Pondération selon une probabilité du risque sur le nombre d'années restant à travailler avant le départ en retraite
- Contrat : uniquement CDI
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de charges sociales : 62 %

2-4 Méthode de détermination des produits

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode d'avancement selon le temps passé et les dépenses engagés sur les projets.

Les conventions de financement sont comptabilisées pour le montant de leur budget total à leur date de signature. En fin d'année, les temps et dépenses réalisés sur l'exercice sur les projets sont évalués et constituent les produits de l'exercice. Les soldes des budgets non encore consommés sont inscrits en produits constatés d'avance.

2-5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à 19 064,05 €

2-6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à 280 138,72 €

III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition toutes taxes comprises, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	entre 3 & 5 ans
Agencements, installations	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	entre 4 & 5 ans
Mobilier	Linéaire	Entre 5 & 10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	113 095			113 095
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	267 744	8 989	45 026	231 707
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL VALEURS BRUTES	380 839	8 989	45 026	344 802
Immobilisations incorporelles				
Amorts frais d'établissement				
Amorts frais de recherche et de développement				
Amorts donations temporaires d'usufruit				
Amorts concession, logiciels	111 713	1 086		112 799
Amorts autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Amorts des constructions				
Amorts installations techniques, matériels, outillages				
Amorts autres immobilisations corporelles	248 732	7 977	42 443	214 267
TOTAL AMORTISSEMENTS	360 445	9 063	42 443	327 066
VALEURS NETTES COMPTABLES	20 394	-75	2 583	17 736

DOUCET BETH & ASSOCIES
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
 12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

3-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de la manière suivante :

	Montant brut	Provision	Montant net
Titres du Crédit Coopératif	22 753		22 753
Titres du Crédit Mutuel (*)	74 025		74 025
Titres du Crédit Agricole	5 000		5 000
Dépôt de garantie pour les bureaux de l' Association	34 024		34 024
Autre dépôt de garantie	0		0
TOTAL	135 802	0	135 802

(*) Dont l'emprunt obligataire de 50 000 € qui avait été souscrit auprès du Crédit Mutuel en 2010, et qui est arrivé à terme en 2020, en dégageant une plus-value de 24 010 €.

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte de valeur.

Cette provision est évaluée de la façon suivante : En fin d'exercice l'association compare le coût d'acquisition unitaire moyen pondéré de chacun des titres avec la valeur d'inventaire de ces mêmes titres.

3-3 Stocks et en-cours

Il n'y a pas de stocks et d'encours.

3-4 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	135 802		135 802
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Avances et acomptes versés sur commande	26 627	26 627	
Autres créances	92 334	92 334	
Personnel et comptes rattachés	264		
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	17 792	17 792	
Groupe et associés			
Débiteurs divers - Subventions publiques	29 201	29 201	
Charges constatées d'avance	19 064	19 064	
TOTAUX	321 084	185 018	135 802

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2020.

3-5 Valeurs mobilières de placement et autres placements

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des SICAV et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out). Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

Aucune SICAV n'a été souscrite au cours de l'exercice 2020.

Les autres placements sont constitués de comptes à termes (CAT) ouverts à la banque, dont les fonds sont immédiatement disponibles et peuvent générer des intérêts comptabilisés en produits financiers, à

l'exception des fonds placés et rattachés à un fond de solidarité. Dans ce cas, les intérêts sont intégralement réinjectés aux comptes du projet.

Le montant global des fonds placés au 31/12/2020 s'élève à 177 500 €.
 Aucun intérêt n'a été perçu au cours de l'exercice.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

4-1 Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou cosommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	171 475				171 475
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	-593 227	-113 526			-706 753
Excédent ou déficit de l'exercice	-113 526	113 526	101 280		101 280
Situation nette	-535 278	0	101 280	0	-433 998
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	-535 278	0	101 280	0	-433 998

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

4-2 Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2020.

4-3 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2020.

4-4 Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2020.

4-5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risque et charges d'un total de 74 038 € figurent au bilan au 31/12/2020 et correspondent à :

- Provisions pour risques 39 167,70 €

DOUCET BETH & ASSOCIES
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
 12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Il s'agit de la provision pour risque qui avait été constituée au 31/2/2019, dans le cadre du projet UE Algérie (JESR), afin de se prémunir contre un éventuel risque de non remboursement des fonds avancés à un des partenaires, pour des activités qui pourraient ne pas se réaliser avant le 30/06/2020, et ce, compte tenu du contexte politique local ayant contribué à stopper le projet fin 2019. Le projet est clôturé depuis le

16 juin 2020. La provision a été ajustée à la somme totale versée au partenaire dont son emploi n'a ni été justifié par lui, ni remboursé à ce jour.

- Provisions pour charges 34 870,39 €

Il s'agit de la provision pour indemnités de fin de carrière de l'ensemble du personnel, alimentée depuis 2007. Elle a été ajustée sur l'exercice clos au 31/12/2020. Cette provision est constituée charges sociales incluses.

En 2020, une reprise de provision a été réalisée pour le montant correspondant aux indemnités de fin de carrière qui avaient été provisionnées pour le Directeur général adjoint ayant quitté l'association en cours d'année.

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques	18 000	21 168		39 168
Provisions pour charges	46 918	1 005	13 052	34 870
Provision clients douteux				
TOTAUX	64 918	22 173	13 052	74 038

4-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit	144 615	101 010	43 605	
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçues sur commandes (*)	48 977	48 977		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 106	101 106		
Dettes des legs et donations				
Personnel et comptes rattachés	86 658	86 658		
Organismes sociaux	130 859	130 859		
Etat et autres collectivités publiques	20 675	20 675		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (**)	993 216	662 216	331 000	
Produits constatés d'avance	280 139	280 139		
TOTAUX	1 806 245	1 431 640	374 605	0

(*) dont montant des cotisations reçues au titre de l'exercice 2021

(**) Le montant des autres dettes comprennent notamment les sommes collectées dans le cadre des fonds de solidarité.

4-7 Emprunts et découverts bancaires

Un concours bancaire a été mis en place et signé auprès du Crédit Mutuel en fin d'année 2018 pour accompagner l'association dans la mise en œuvre de son nouveau projet stratégique 2018-2021 : montant emprunté de 300 000 €, d'une durée de 36 mois, avec 6 mensualités suspendues entre avril et septembre 2020 [cf. impact de la crise sanitaire Covid-19] et reportées en 2022, au taux de 1.50% (première échéance : 5/12/2018 / dernière échéance : 5/06/2022).

Le découvert bancaire accordé en avril 2017 d'un montant total de 100 000 € a été renouvelé pour une nouvelle durée de 12 mois au taux de 8,60% l'an, à compter du 7/11/2020.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

5-1 Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	47 233,38
○ Dont secteur fiscalisé 3034,00	
▪ Provision sur congés payés	62 214,05
▪ Provision primes salariés	24 444,00
▪ Provision sur charges sociales (CP et primes)	38 572,69
▪ Cotisations sociales à payer	92 286,56
▪ Etat, taxes à payer	20 675,01
○ Dont secteur fiscalisé 977,56	

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir	79 093,89
○ Dont secteur fiscalisé 68 312,69	
▪ Financeurs, financements à recevoir	29 201,46
▪ Etat, créances à recevoir	17 791,68
○ Dont secteur fiscalisé 17 791,68	

5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	19 064,05
○ Dont secteur fiscalisé 3050,00	
▪ Produits constatés d'avance	280 138,72

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

6-1.1 Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Le produit des cotisation reçues au 31/12/2020 s'est élevé à 775 013 €

6-1.2 Concours publics et subventions

L'association a reçu des concours publics et des subventions d'exploitation en provenance de :

▪ L'Union Européenne (dont CGLU et PLATFORMA)	103 790
▪ L'Etat (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères)	557 789
▪ Autres financeurs publics (CDC, ANRT, JONJEP)	9 668

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

6-2 Ventilation des produits

Produits par catégories d'activités :

▪ Animation générale du réseau CUF	1 224 701
▪ Rencontres de l'AICT	128 617
▪ Fonds d'appui aux collectivités – DCOL	64 660
▪ Projet RCA	38 120
▪ Projet SAHEL	29 669
▪ Fonds de solidarités	32 069
▪ Activités dans le cadre du réseau PLATFORMA	33 490
▪ Activités dans le cadre du réseau CGLU	25 451
▪ Autres activités (dont RCDP)	84 756

6-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

	Montants	Taux
Autres achats et charges externes (*)	568 232	36%
Impôts et taxes assimilés	85 820	5%
Personnel (salaires & charges)	903 748	57%
Dotations amts/dépréciations	30 231	2%
Autres charges	381	0%
TOTAL	1 588 412	100%

(*) dont Frais directs sur projets en lien avec les activités subventionnées,

Frais de structure (Achats de petits matériels et fournitures, frais liés aux locaux, maintenance et sous-traitance administratives diverses, honoraires d'avocats et comptables, frais postaux et de télécommunications, frais divers de gestion et impôts et taxes diverses)

Frais de missions et de déplacements

6-4 Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de :

- Produits financiers (24 331.82 €): les intérêts des placements financiers et les gains de changes
- Charges financières (2 607.85 €): les agios de découvert bancaires, les intérêts bancaires des emprunts et les pertes de changes.

6-5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 5 649,79 € et correspond à :

- Produits exceptionnels :
 - reprise sur provision pour risque et charge pour indemnité de fin de carrière n'ayant plus d'objet suite au départ du directeur adjoint : 13 052,30 €
- Charges exceptionnelles :
 - Créances irrécouvrables et charges sur exercice antérieur : 783.84 €
 - VNC des éléments d'actifs cédés : 2 582,76 €
 - Perte sur projet « Bangui » : 3 031 €
 - Dotation au provision pour indemnité de fin de carrière : 1 004,91 €

6-6 Transfert de charges

Les transferts de charges d'exploitation au 31/12/2020 se sont élevés à 257.45 € au cours de l'exercice. Ils concernent divers remboursements sociaux .

6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices

Le résultat du secteur fiscal au 31/12/2020 est une perte de 190 724, 03 €.

Le montant des déficits reportables du secteur s'élève à 591 029 €.

6-8 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 38 998 € et correspondent à la valorisation du bénévolat du président de Cités Unies France, de son trésorier, des autres membres du bureau ainsi que des présidents de groupes-pays (élus).

VII. AUTRES INFORMATIONS

7-1 Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres	7	1	6
Employés	4	1	3
Apprenti	0		
TOTAUX	11	2	9

7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération des salariés occupant le poste de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

7-3 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

7-4 Engagements hors bilan

7-4.1 Engagements donnés

Cités Unies France gère pour le compte des collectivités locales des fonds de solidarité et d'urgence créés suite à des catastrophes naturelles dans le monde (Séisme en Haïti, Tsunami en Asie, crise alimentaire au Niger, Syrie,...). Ces fonds sont gérés par le biais de comptes bancaires spécifiques uniquement dédiés à ces opérations.

Au 31/12/2020, Cités Unies France gère neuf fonds pour lesquels il reste la somme de 941 049 € à consommer. Le montant disponible en trésorerie s'élève à 921 870 €. L'écart correspond aux avances engagées par CUF pour la réalisation des actions sur ces fonds.

Le prêt accordé par le Crédit Mutuel fin 2018 a fait l'objet d'un nantissement sur des financements reçus pour la mise en œuvre d'activités et programmes dont l'utilisation n'est pas immédiate, pour un montant de 65 000 euros ; auquel s'ajoute celui déjà mis en place lors de l'octroi du découvert autorisé en 2016, sur des titres immobilisés souscrits auprès du Crédit Mutuel et dont le montant s'élève à fin 2020 à 74 010 € en garantie du découvert bancaire.

7-4.2 Engagements reçus

Convention avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

Une convention d'objectifs a été signée avec le MEAE ayant pour objectif général de contribuer à développer, en lien avec le MEAE et les associations d'élus et de collectivités locales, la coopération décentralisée en tant que mode d'intervention spécifique des collectivités territoriales pour mieux répondre aux enjeux de la démocratie locale, de la décentralisation et du développement local, ainsi que pour valoriser la contribution des collectivités locales françaises à la réalisation des objectifs du développement durable – ODD..

Le montant de la subvention s'est élevé à 490 000 euros pour l'année 2020.

7-4.3 Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées

L'association a signé des contrats de location longue durée avec les sociétés suivantes :

- FT Lease : Location d'un standard téléphonique et de 30 postes individuels. Ce contrat a été souscrit pour une durée de 60 mois à compter du 1/07/2013 et est prorogé depuis le 1/01/2018, le matériel étant toujours à disposition et utilisé par l'association. L'échéance trimestrielle s'élève à 1 239,30 € TTC.
- Xerox : Location d'un copieur multifonction avec module de finition et de 5 copieurs multifonctions standards. Ce contrat a été souscrit pour une durée de 60 mois à compter du 29/03/2018. L'échéance trimestrielle s'élève à 5 490 € TTC (dernière échéance prévue : 1/05/2024).
- Doc Up : Location de matériel d'affranchissement. Ce contrat a été souscrit pour une durée de 5 ans à compter du 13/09/2019. L'échéance annuelle s'élève à 1 144.80 € TTC (dernière échéance prévue : 13/09/2023).

7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet Doucet Beth & Associés assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 9 500 € pour l'exercice.

Le commissaire aux comptes réalise également des services autres que la mission de certification des comptes (SACC). Dans le cadre, il a réalisé les missions d'audits de projets pour un montant total d'honoraires de 5 400 €.